

ACCÈS EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS.

Pour se rendre à la déchetterie, les usagers doivent uniquement utiliser :

- des véhicules légers, éventuellement attelés d'une remorque,
- des fourgons tôles d'une largeur inférieure à 2.25 m, d'un poids total en charge inférieur à 3.5 tonnes et non attelés.



Déchets autorisés

- Ampoules et néons
- Appareils électroménagers, TV, HiFi
- Batteries
- Bétons et céramiques
- Bois
- Branchages
- Cartons propres et vides
- Encombrants
- Déchets de soins piquants des particuliers (*uniquement dans les déchetteries de Muret et Labarthe/Lèze*)
- Ferrailles
- Huiles de friture
- Huiles de vidange
- Papiers non souillés
- Peintures, solvants et produits de traitement de jardin et de bricolage
- Piles
- Pneus VL déjantés
- Terre et briques
- Tontes de pelouse
- Verre
- Souches (*uniquement débarrassées de la terre et avec un tronc d'un diamètre inférieur à 15 cm*)



Déchets interdits

- Amiante
- Bouteilles de gaz, produits explosifs
- Cadavres d'animaux
- Éléments de voitures et de camions
- Médicaments
- Ordures ménagères
- Souches

RENSEIGNEMENTS
SERVICE ENVIRONNEMENT

05 34 46 30 50

horaires - modalités d'accès - consignes

Je vais à la DÉCHETTERIE

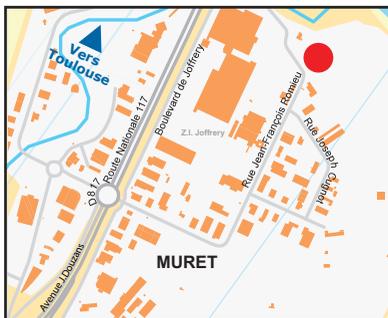
la nature me dit merci !



DÉCHETTERIE DE MURET

(Ouverte à tous les habitants des communes de la CAM)

Rue J-F Romieu
Z.I. de Joffrey
Tél. : 05 34 46 30 50



DÉCHETTERIE DE LABARTHE-SUR-LÈZE

(Ouverte à tous les habitants des communes de la CAM)

Zone Artisanale
des Agriès
Tél. : 05 34 46 30 50



HORAIRES

Déchetterie de Muret et de Labarthe-sur-Lèze

du 1^{er} avril au 30 septembre (Été)

lundi au vendredi	9h à 12h / 13h30 à 18h30
samedi	9h à 18h30

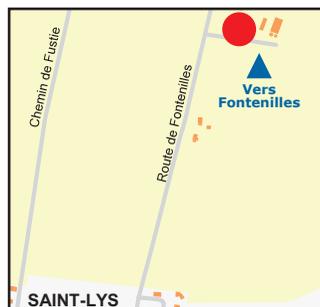
du 1^{er} octobre au 31 mars (Hiver)

lundi au vendredi	9h à 12h / 13h30 à 18h
samedi	9h à 18h

DÉCHETTERIE DE SAINT-LYS

(Accès réservé aux habitants de Saint-Clar-de-Rivière et Saint-Lys)

Les Aulières Gironde
route de Fontenilles
Tél. : 05 61 91 17 17



Pour accéder à la déchetterie de Saint-Lys, une vignette est obligatoire. Elle est délivrée par votre Mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.

Dès le 1^{er} avril 2013

du 1^{er} avril au 30 septembre (Été)

lundi / mardi / mercredi / jeudi	13h30 à 18h20
vendredi	10h à 11h50 / 13h30 à 18h20
samedi	9h30 à 18h20

du 1^{er} octobre au 31 mars (Hiver)

lundi / mardi / mercredi / jeudi	13h à 17h50
vendredi	10h à 11h50 / 13h à 17h50
samedi	9h à 17h50

DÉCHETTERIE DE ROQUES-SUR-GARONNE

(Accès réservé aux habitants de Pinsaguel, Portet-sur-Garonne et Roquettes)

Chemin de la plaine
des lacs
Tél. : 05 61 72 44 82

Pour accéder à la déchetterie de Roques-sur-Garonne, une carte d'accès est nécessaire. Elle est délivrée par votre Mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.



Comment accéder aux déchetteries de Muret et Labarthe-sur-Lèze ?

Ces deux déchetteries sont équipées de barrières automatiques. Lors de votre premier passage à la déchetterie, vous devrez remplir le formulaire d'enregistrement (disponible en mairie, à la CAM ou sur www.agglo-muretain.fr) et l'accompagner d'un justificatif de domicile et d'une copie de votre pièce d'identité.



Toute l'année

lundi au vendredi	8h30 à 12h / 13h30 à 18h
samedi	9h30 à 12h / 13h30 à 18h
dimanche	9h à 12h